



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59488

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2026

ÉDITÉ LE 03/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1966  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 03/03/2005  
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOULOGNE SUR MER 616620308

Siret : 616 620 308 00026

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 3422638

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 1247.000/1 535018

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 1247.000/1 535018

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ROGER DELATTRE

81 BOULEVARD DE LA LIANE  
ZONE INDUSTRIELLE  
62360 ST LEONARD

Téléphone : 03 21 99 16 11

Fax : 03 21 99 16 10

Portable :

Site Internet : www.grouperogerdelattre.com

E-mail : contact@rogerdelattre.com

Responsabilité légale :  
CREPIN BERTRAND PRÉSIDENT

Effectif moyen : 95

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 11/12/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.